



## BOSTIK MORTIER REFRACTAIRE

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

#### Identification de la substance ou du mélange

**Nom du produit** : BOSTIK MORTIER REFRACTAIRE  
**Code** : 125150/1/2/3  
**Type de produit** : Solide.  
**Utilisation de la substance/du mélange** : Ciments.  
**Producteur** : BOSTIK SA  
 LA DEFENSE 6  
 16/32 Rue Henri Regnault  
 92902 PARIS LA DEFENSE Cedex  
 FRANCE  
**Telephone no.** : + 33 (0) 1 47 96 94 65  
**N° de fax** : + 33 (0) 1 47 96 96 90  
**Adresse email de la personne responsable pour cette FDS** : sds.box-fr@bostik.com  
**Numéro de téléphone d'appel d'urgence ORFILA** : + 33 (0) 1 45 42 59 59

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit n'est pas classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

**Classification** : Non classé.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**Substance/préparation** : Mélange

**Nature du produit** : Ciments.

| Nom des composants                 | Numéro CAS | %    | Numéro CE | Classification  |
|------------------------------------|------------|------|-----------|-----------------|
| silica, crystalline - cristobalite | 14464-46-1 | > 50 | 238-455-4 | Non classé. [2] |

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

### 4. PREMIERS SECOURS

**Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement.  
**Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Consulter un médecin si des symptômes se développent. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.  
**Contact avec la peau** : Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si des symptômes se développent.  
**Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures.  
**Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

## 4. PREMIERS SECOURS

**Note au médecin traitant** : Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Utilisables** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- Non utilisables** : Aucun connu.  
Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.  
En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
oxyde/oxydes de métal
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles** : NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu.
- Précautions relatives à l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.
- Petit déversement accidentel** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Aspirer ou ramasser avec un balai le produit répandu et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en œuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas réutiliser le conteneur de ce produit.
- Stockage** : Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés.  
Stocker entre les températures suivantes: 5°C et 30°C

### Matériaux d'emballage

- Recommandé** : Utiliser le récipient d'origine.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Nom des composants

silica, cristalline - cristobalite

### Limites d'exposition professionnelle

**INRS (France, 12/2007). Notes: valeurs limites réglementaires contraignantes**

VME: 0,05 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s). Forme: aérosol, fraction alvéolaire

### Procédures de surveillance recommandées

- Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- Contrôle de l'exposition professionnelle** : Aucune ventilation particulière requise.
- Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.
- Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.
- Protection des yeux** : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées ou aux poussières.
- Protection de la peau** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations générales

#### Aspect

- État physique** : Solide. [Poudre.]
- Couleur** : Gris.
- Odeur** : Inodore.

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- pH** : 12 à 13 [Conc. (% poids / poids): 20%]
- Masse volumique** : 1,7 g/cm<sup>3</sup> [23°C (73,4°F)]
- Solubilité** : Partiellement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Stabilité** : Le produit est stable.
- Conditions à éviter** : Aucune donnée spécifique.
- Matières à éviter** : Aucune donnée spécifique.
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Effets aigus potentiels sur la santé

- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Toxicité aiguë

| Nom du produit/composant           | Résultat             | Espèces | Dosage    | Exposition |
|------------------------------------|----------------------|---------|-----------|------------|
| silica, cristalline - cristobalite | DLmin Intra-trachéal | Rat     | 200 mg/kg | -          |
|                                    | TDLo Intra-trachéal  | Rat     | 20 mg/kg  | -          |
|                                    | TDLo Intra-trachéal  | Rat     | 10 mg/kg  | -          |

- Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Effets chroniques potentiels pour la santé

#### Toxicité chronique

- Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### Irritation/Corrosion

- Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### Sensibilisant

- Conclusion/Résumé** : Non disponible.

#### Cancérogénicité

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

|                                                 |                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Conclusion/Résumé</b>                        | : Non disponible.                                                                                                       |
| <b><u>Mutagénicité</u></b>                      |                                                                                                                         |
| <b>Conclusion/Résumé</b>                        | : Non disponible.                                                                                                       |
| <b><u>Tératogénicité</u></b>                    |                                                                                                                         |
| <b>Conclusion/Résumé</b>                        | : Non disponible.                                                                                                       |
| <b><u>Toxicité pour la reproduction</u></b>     |                                                                                                                         |
| <b>Conclusion/Résumé</b>                        | : Non disponible.                                                                                                       |
| <b>Effets chroniques</b>                        | : Aucun effet important ou danger critique connu.                                                                       |
| <b>Cancérogénicité</b>                          | : Aucun effet important ou danger critique connu.                                                                       |
| <b>Mutagénicité</b>                             | : Aucun effet important ou danger critique connu.                                                                       |
| <b>Tératogénicité</b>                           | : Aucun effet important ou danger critique connu.                                                                       |
| <b>Effets sur le développement</b>              | : Aucun effet important ou danger critique connu.                                                                       |
| <b>Effets sur la fertilité</b>                  | : Aucun effet important ou danger critique connu.                                                                       |
| <b><u>Signes/symptômes de surexposition</u></b> |                                                                                                                         |
| <b>Inhalation</b>                               | : Aucune donnée spécifique.                                                                                             |
| <b>Ingestion</b>                                | : Aucune donnée spécifique.                                                                                             |
| <b>Peau</b>                                     | : Aucune donnée spécifique.                                                                                             |
| <b>Yeux</b>                                     | : Aucune donnée spécifique.                                                                                             |
| <b>Organes cibles</b>                           | : Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : poumons, les voies respiratoires supérieures. |

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

|                                               |                                                   |
|-----------------------------------------------|---------------------------------------------------|
| <b>Effets sur l'environnement</b>             | : Aucun effet important ou danger critique connu. |
| <b><u>Écotoxicité en milieu aquatique</u></b> |                                                   |
| <b>Conclusion/Résumé</b>                      | : Non disponible.                                 |
| <b><u>Biodégradabilité</u></b>                |                                                   |
| <b>Conclusion/Résumé</b>                      | : Non disponible.                                 |
| <b>Autres effets nocifs</b>                   | : Aucun effet important ou danger critique connu. |

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

|                          |                                                                                                                                                      |
|--------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Déchets Dangereux</b> | : À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 91/689/CEE. |
|--------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Réglementation internationale du transport

| Informations réglementaires | Numéro ONU      | Nom d'expédition | Classes | GE* | Étiquette | Autres informations |
|-----------------------------|-----------------|------------------|---------|-----|-----------|---------------------|
| <b>Classe ADR/RID</b>       | Non réglementé. | -                | -       | -   |           | -                   |
| <b>Classe ADN/ADNR</b>      | Non réglementé. | -                | -       | -   |           | -                   |
| <b>Classe IMDG</b>          | Not regulated.  | -                | -       | -   |           | -                   |
| <b>Classe IATA</b>          | Not regulated.  | -                | -       | -   |           | -                   |

GE\* : Groupe d'emballage

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Réglementations de l'Union Européenne

Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

**Phrases de risque** : Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'Union européenne.

**Utilisation du produit** : Produit de consommation.

**Inventaire d'Europe** : Indéterminé.

### Autres Réglementations UE

**Phrases d'avertissement supplémentaire** : Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

**Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7** : silica, cristalline - cristobalite RG 25

**Surveillance médicale renforcée** : Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

## 16. AUTRES DONNÉES

### Historique

**Date d'impression** : 15/02/2010.

**Date d'édition/Date de révision** : 15/02/2010.

**Date de la précédente édition** : Aucune validation antérieure.

**Version** : 1

**Élaborée par** : Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.